



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean- Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Excusés : Sabrina GRATON (pouvoir à Philippe GACHET), LOUASSIER Nadège

Madame Nadège Louassier a intégré le Conseil Communautaire à partir du point n°14 « Taxe Gémapi »

Date de la convocation : 07 février 2023

Présents : 31

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

**OM – TARIFS REDEVANCE 2023**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2023 qui ont été étudiés par la commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 17 janvier 2023.

Ces tarifs ont évolué depuis cette date, car lors du dernier comité syndical de Cyclad du 6 février 2023, ayant eu pour objet principal le vote du budget, les élus ont décidé de pratiquer une augmentation de 6 euros par an et par habitant au lieu des 5 euros prévus initialement lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour tenir compte de cette augmentation, les nouveaux tarifs s'établiraient de la manière suivante :

MÉNAGES	
1 Personne	93 Euros
2 Personnes	184 Euros
3 Personnes	268 Euros
4 Personnes	341 Euros
5 Personnes et au-delà	349 Euros

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 février 2023

Le Président

Sylvain BARREAUD